

Saint Théoffrey, au cœur des lacs de la Matheysine



“

La pause estivale se termine. Nos amis touristes nous ont quitté .
La vie communale est relancée.

A Petichet le plan sécurité autour de la RN85 est en cours de réalisation
comme le montrent Emma et Théo, les deux figurines disposées de
chaque côté de la route.

D'ailleurs à ce sujet, déjà des retours positifs qui nous annoncent que les
automobilistes ralentissent de façon significative en les apercevant.
Les autres chantiers école et crèche ont débuté ou sont dans les tuyaux
pour l'année 2024.

Dans notre gazette vous trouverez les différentes dates pour les festivités
de fin d'année proposées par votre équipe municipale.

Profitez de l'été indien que nous propose cet automne ,
pensez à vous protéger car le danger est toujours présent

Bien à vous.

Le maire,

Alain Mendez

”



SOMMAIRE :

Nouveau site internet	PAGE 2
A vos agendas	PAGE 3
Nouveau Groupe Scolaire	PAGE 4
Histoire Locale	PAGE 5
Histoire Locale	PAGE 6
Animations	PAGE 7
Elagage et chiens errants	PAGE 8

Nouveau site internet de la mairie :

Le site internet de la mairie, <https://www.saint-theoffrey.fr/> fait peau neuve pour davantage d'informations, de lisibilité, d'interactivité, de pages, de contenus, de photos.

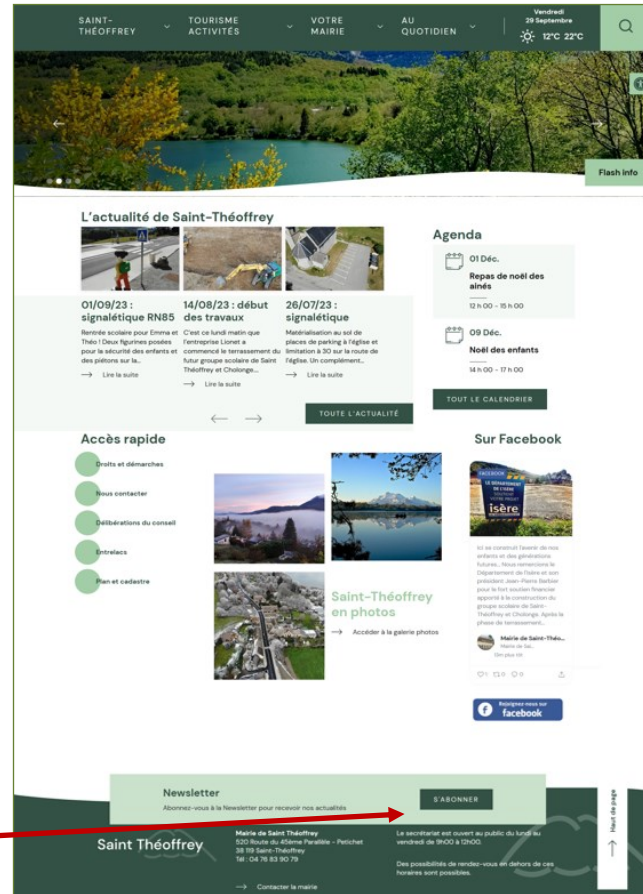
Le site s'adapte automatiquement aux différents supports de navigation (Smartphone, tablette, PC). Il répond aux exigences RGPD et RGAA (accessibilité aux personnes en situation de handicap).

Le site est interfacé avec les sites gouvernementaux pour pouvoir effectuer toutes vos démarches importantes en ligne.

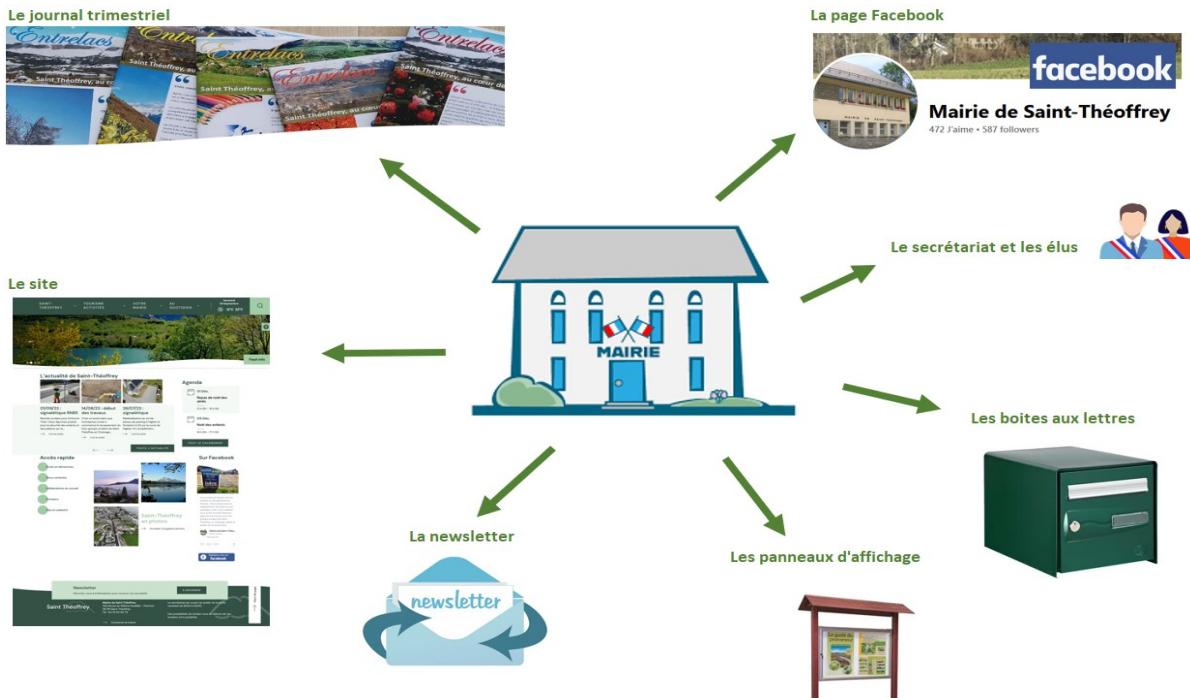
Avec la fonctionnalité d'abonnement à la newsletter, il vient compléter l'offre de communication mise à votre disposition.

Sur Facebook : vous trouverez l'information immédiate et régulière de la mairie et de ses partenaires institutionnels. (environ 200 publications /an). Cette information remonte automatiquement sur le site. Si l'information est importante, une communication papier (dans les boîtes aux lettres) est déployée en parallèle.

Sur le site, en page d'accueil, vous retrouverez une sélection des informations essentielles de notre page Facebook. Ces informations seront envoyées chaque mois, par mail, aux personnes abonnées à notre newsletter (à compter de novembre 2023).



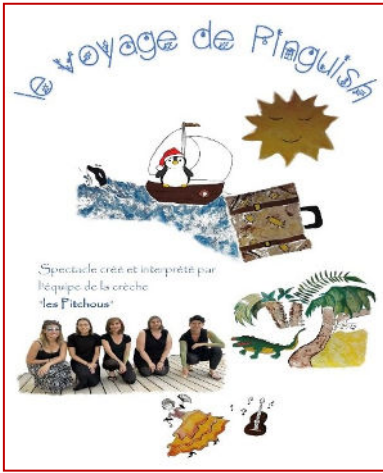
Les différents supports de communications :



Et pour nous contacter :

- **Par courrier** : 520 Route du 45ème Parallèle – Petichet - 38 119 Saint-Théoffrey
- **Par téléphone** : Mairie 04 76 83 90 79 - Le maire Alain MENDEZ 06 37 07 13 98 - Le 1er adjoint Nicolas VIALANEIX 06 98 48 74 68
- **Par mail** : mairie.sainttheoffrey@orange.fr
- **A la mairie** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - Des possibilités de rendez-vous en dehors de ces horaires sont possibles.
- **Par internet** : formulaire de contact sur la page accueil ou la page votre mairie / nous contacter
- **Sur Facebook** : Messenger

A vos agendas :



Noël des enfants

le Samedi 9 décembre 2023 à partir de 14h - Salle des fetes

Le Père Noël fait sa distribution de cadeaux, de friandises et offre un spectacle : le voyage de Pinguish

Noël des aînés

Repas ou colis à vous de choisir...

Déjeuner à la Table de Sylvie à la Mure le 1^{er} décembre à 12h

ou

Colis Les Grands Gourmands



Dans le cadre de la tournée européenne du spectacle Roda Favela réalisé par Laurent Poncelet (habitant des Théneaux) , les 14 artistes brésiliens du spectacle seront présents en Matheysine du 11 au 14 novembre !



- Samedi 11 novembre, 14h, Puit'Arts, chapelle de Notre Dame des Neiges au Villaret, stage de danse afro et afro-brésilienne, ouvert à tous!
- Samedi 11 novembre, 20h, Puits'Arts, soirée brésilienne avec danses et percussions afro et afro-brésiliennes
- Mardi 14 novembre, 14h, Cinéma théâtre de La Mure, présentation du spectacle Roda Favela (séance scolaire ouverte au public au tarif unique de 7E)

Renseignements auprès de Laurent Poncelet au 06 89 73 22 97

Par ailleurs, une expo autour de ses photos du lac de Petichet est programmée à Puits'arts les 10 et 11 février 2024.

Le nouveau Groupe Scolaire

Après trois années d'âpres négociations, rebondissements et recherches de financements,
Après plusieurs décennies d'attente (les enfants de Saint-Théoffrey fréquentent l'école de Laffrey depuis 1975),
Le nouveau Groupe scolaire sort enfin de terre !

Après le travail de terrassement effectué par l'entreprise LIONET (Monteynard) aux mois d'août et septembre, c'est maintenant autour de la société COREALP (Le Touvet) d'œuvrer sur le volet maçonnerie.

Avec comme principale ambition : être prêt pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2024 !



Le nouveau groupe scolaire mobilise les équipes municipales de Cholonge et Saint-Théoffrey.
Sur notre commune :

Conduite du Projet et recherche des financements : Alain Mendez et Nicolas Vialaneix

Suivi de la conception et des travaux : Emmanuel Ruckly, Alain Mendez, Nicolas Vialaneix, Stéphane Bouchon

Suivi Financier : Benjamin Poncet et Delphine Megias

Suivi Administratif : Laëtitia Baup et Nicolas Vialaneix

Suivi Pédagogique : Amandine Bossant-Guérin (vice présidente du SIRPL) et Nicolas Vialaneix

Histoire locale : Une nouvelle école en 1887 !

Il y a plus de 140 ans, l'école était déjà un sujet d'actualité et de nouveauté ! En témoigne cette rédaction écrite en 1887 par une écolière de Petichet sur l'ouverture de la nouvelle école aux théneaux.



Rédaction du 28 novembre 1887

Ma chère amie

Hier dimanche le 27 novembre le conseil s'est réuni pour aller à Petit-Chat pour attendre Monsieur l'inspecteur et l'architecte de Grenoble qui devait venir pour finir de recevoir les écoles neuves. On attendait l'inspecteur à midi et l'architecte à dix heures et il n'est pas venu et l'inspecteur n'est aussi pas

venu. Il est à midi et puis ^{arrivé} à deux heures et l'après-midi aussitôt qu'il a été venu il a commencé de visiter l'école de Petit-Chat ensuite il est allé à visiter celle des Chénavaux avec les ^{membres} du conseil qui l'accompagnaient et maintenant les deux écoles sont neuves ils ont commencé l'école le 28 lendemain. L'école neuve est bien plus jolie que la vieille et on y voit beaucoup mieux tandis que dans l'ancienne lorsque le temps était un peu sombre à beaucoup de places on y voyait rien et puis il n'y avait aussi pour la mairie il fallait que les membres du conseil se réunissent dans la salle d'école tandis que maintenant il y a une chambre tout à l'après. Le jour que nous avons rentré nous avons apporté pour commencer le plus nécessaire ensuite nous nous sommes ^{après} apportés le reste l'après-midi le matin lorsque tous les écoliers ont été arrivés chacun à ^{après} apporté son paquet et après nous sommes venus à l'école et nous avons fait la réception et la description de nos écoles.

Caroline Bonnet

Rédaction du 28 novembre 1887

Ma chère amie

Hier dimanche 27 novembre, le conseil s'est réuni à Petit-Chat pour attendre Monsieur l'inspecteur et l'architecte de Grenoble qui devait venir pour finir de recevoir les écoles neuves. On attendait l'inspecteur à midi et l'architecte devait venir à dix heures et il n'est pas venu et l'inspecteur n'est aussi pas venu à midi et puis arrivé à deux heures de l'après-midi aussitôt qu'il a été venu il a commencé de visiter l'école de Petit-Chat ensuite il est allé visiter celle des Théneaux avec les membres du conseil qui l'accompagnaient. Et maintenant les deux écoles sont neuves, ils ont commencé l'école le lendemain. L'école neuve est bien plus jolie que la vieille et on y voit beaucoup mieux tandis que dans l'ancienne lorsque le temps était un peu sombre, à beaucoup de places on y voyait rien et puis il y avait aussi pour la mairie une chambre tout exprès.

Le jour que nous avons rentré nous avons apporté pour commencer le plus nécessaire ensuite nous avons apporté le reste l'après-midi. Le matin lorsque les écoliers ont été arrivés chacun à apporté son paquet et après nous sommes venus à l'école neuve.

Voilà ma chère amie la réception et la description de nos écoles.



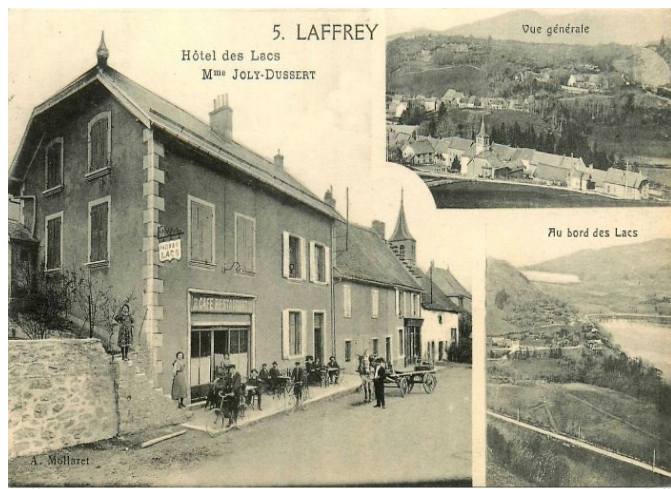
L'ancienne école des Théneaux fermée en 1974

Le tourisme autour des lacs, une histoire...

Article du Dauphiné, le 15 mai 1898

Ci-dessous : Texte d'Albert Dauzat (1877-1955)

A en croire la renommée, la Matheysine est la Sibérie du Dauphiné. Haut plateau exposé au nord et formant un couloir entre les montagnes plus élevées, il bénéficie l'hiver d'un rude climat. Mais l'été, on est assuré d'y goûter la fraîcheur. Aussi en juillet, c'est une ruée de touristes qui prennent d'assaut les deux petits hôtels de Laffrey, puis les chambres meublées des habitants, si bien qu'il ne reste plus rien pour les imprudents qui arrivent en pleine canicule sans avoir retenu leur gîte à l'avance.



Il y a toujours à manger, mais le coucher est un problème autrement ardu à résoudre ; souvent après avoir parlementé en vain à la porte des hôtels, archibondés, après avoir été renvoyé du café à l'épicier, de l'épicier à la mercière, de la mercière à la rentière, pour revenir bredouille au point de départ, après avoir parlementé en vain et discuté les combinaisons les plus invraisemblables, on est obligé de redescendre à Vizille par l'autobus du soir, heureux encore si l'on a pas passé l'heure.

A première vue on s'explique mal cet engouement, car Laffrey ne paie pas de mine avec sa perspective de pignons à escaliers, accolés en file ininterrompue de maisons grises le long d'une large

route poussiéreuse.

Mais les environs sont charmants, et il n'est peut-être pas de villégiature de repos plus agréable dans tout le Dauphiné : on a sous la main les bois, les lacs, la pêche, la fraîcheur, sans montées, sans fatigue. Bien qu'on ait pas encore eu l'idée de construire les hôtels au bord du lac, les installations sont satisfaisantes et la cuisine soignée

C'est avant tout le paradis des pêcheurs.

Dans les lacs, on pêche à la ligne volante sur le rivage et à la ligne de fond en barque : il est rare qu'on ne rapporte une honorable friture. On trouve de tout, des gardons (nommés ici vairons), les plus nombreux, des brèmes (dites roses), des truites, des loches, des perches, des brochets, des ombres chevaliers. J'ai vu rapporter par de simples amateurs des paniers d'ombres rosés énormes qui pesaient chacun près de deux livres. Les professionnels viennent vendre leurs poissons tout frais dans les restaurants qui se font une spécialité de la friture : les amateurs de passage y dégustent leurs prises.

L'écrevisse est assez abondante sous les pierres des rives, pour qui connaît les bons coins : le gratin de queues d'écrevisses, inventé par une hôtelière du pays, est la grande attraction culinaire de Laffrey.

Une autre curiosité locale du même ordre est le perroquet, tranche de pain imbibée de lait, puis grillée, arrosée de rhum et saupoudrée de sucre...



Animations :



Mercredi 11 octobre de 16h30 à 17h30 ATELIERS DE SOPHROLOGIE LUDIQUE

A partir de 4 ans jusqu' à 11 ans.
Permettre aux enfants d'apprivoiser leurs émotions, de retrouver du calme, d'apprendre à éliminer les tensions. Sous forme de jeux, ils acquièrent des outils pour :
La confiance en eux, renforcer et découvrir leurs capacités.
10 euros par enfants.

Mercredis 18 octobre, 22 novembre, 20 décembre de 14h30 à 17h30 JEUX RIGOLES

Venez jouer en famille et découvrir de nouveaux jeux.
Possibilités d'emprunter des jeux.



Jeudi 23 novembre 2023 de 19h à 22 h PREMIERE EDITION DES SOIREES ZEN

Venez découvrir différentes thérapeutes du plateau et tester leurs approches autour de dégustations apéritives saisonnières locales.

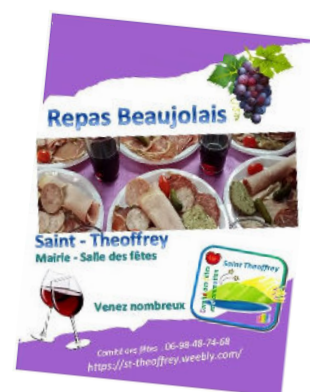
Repas Beaujolais—Vendredi 17 novembre

Le comité des fêtes de Saint Théoffrey vous propose sa traditionnelle soirée Beaujolais !
L'occasion de se retrouver pour une soirée festive et conviviale.

Charcuteries et fromages locaux. Venez Nombreux !

Salle des fêtes - A partir de 19h30

Renseignements : 06-98-48-74-68



Pensez au recensement !



Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Cette obligation légale permet à votre enfant d'effectuer sa journée défense et citoyenneté, facilitera son inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, et est nécessaire au passage de tout examen. Cette démarche peut être effectuée seul ou accompagné par l'un des parents. Pour se faire n'oubliez pas de vous munir : d'une pièce d'identité et du livret de famille.



Chien qui divague... que dit la loi ?

Selon l'article L 211-23 du code rural et de la pêche maritime, est considéré comme se trouvant en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse, de garde ou de protection d'un troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.



L'article L 211-22 de ce même code indique que les propriétaires, locataires peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

Le Code civil dispose également, en son article 1243, que le propriétaire d'un animal ou celui qui en a l'usage est responsable du dommage causé par ledit animal « soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Alors afin d'éviter tout incident, accident ou gêne occasionné par mon animal ... je le promène en laisse !

Chien catégorisé ... qu'est-ce-que c'est ?

Les chiens susceptibles d'être dangereux font l'objet de mesures spécifiques de détention et sont classés en deux catégories :

- la première catégorie comporte des chiens non-inscrits au « Livre des origines françaises » (LOF) et désignés par les termes « chiens d'attaque » (de type Pit-bulls, type Boerbulls et type Tosa) ;
- la deuxième catégorie de chiens, dite « chiens de garde et de défense » (Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa), est constituée de chiens de race.

La détention des chiens de 1 ère et de 2 ème catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune dans laquelle le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside (art. L 211-14 du code rural et de la pêche maritime). Si vous êtes dans cette situation, il convient de la régulariser auprès du secrétariat qui se tient à votre disposition pour vous indiquer quelles sont les pièces à fournir en vue de l'établissement de l'arrêté du Maire délivrant un permis de détention. L'absence de permis est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

Elagage et entretien des haies en bordure des voies publiques



La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux, ne gênent pas la visibilité aux intersections, ne touchent pas les conducteurs des différents réseaux (électricité, téléphonie, éclairage public).
Pour le bien-être et la sécurité de tous et afin d'éviter les difficultés, merci de respecter cette règle.



Directeur de la publication :

Alain Mendez

Rédacteurs en Chef et Mise en page :

Catherine Huart - Nicolas Vialaneix

Ont participé à ce numéro :

Laëtitia Baup- Laurent Poncelet

Photos :

Nicolas Vialaneix - Catherine Huart